

SESSION ORDINAIRE

EN DATE DU

MARDI 14 AVRIL 2015

L'an deux mil quinze, le mardi 14 avril à vingt heures, le **CONSEIL MUNICIPAL**, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Vailly-sur-Sauldre, sous la présidence de Monsieur Gilles-Henry DOUCET, Maire.

Etaient présents : Mrs DOUCET, FOURNIER, Mme PAYE, Mrs ROBINET, CARREAU, MITTEAU, MORIN, CHIRITescu-CRISAN, Mme BEDU-SEPTIER, Mrs BOISTARD et VAN HUFFEL.

Etaient excusés : Mr YVELIN, Mme CHARTIER, Mr RICHARD.

Etait excusé : Mr LANGLET.

Secrétaire de séance : Mr MITTEAU.

La lecture du compte rendu de la précédente réunion n'appelle aucune observation de la part des membres présents.

N° 2015-11 Approbation du compte de gestion 2014 du service d'assainissement

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2014 du service d'assainissement et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2014,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013 celui de tous les titres de recettes émis et opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

DÉCLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2014 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

N° 2015-12 Approbation du compte administratif 2014 du service d'assainissement

Monsieur le Maire a quitté la salle et M. Serge FOURNIER, 1^{er} adjoint, a présenté le compte administratif de l'exercice 2014 qui présente les résultats suivants :

	<u>Section d'investissement</u>	<u>Section d'exploitation</u>
Montant des recettes	12 540,05 €	15 913,24 €
Montant des dépenses	12 554,61 €	20 989,86 €
Excédent reporté	19 806,75 €	3 685,47 €
Résultat d'exécution	19 792,19 €	- 1 391,15 €

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2014,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2014,
Constatant que le compte administratif fait apparaître un déficit d'exploitation de 5 076,62 €,
Considérant que seul le résultat de la section d'exploitation doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat comme suit :

Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice (002)	- 1 391,15 €
Solde d'exécution d'investissement (001)	19 792,19 €

N° 2015-13 Vote du budget primitif 2015 du service d'assainissement

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif 2015 du service public d'assainissement, qui s'équilibre en dépenses et en recettes :

Section d'investissement	28 555,38 €
et en	
Section d'exploitation	20 651,18 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, ledit budget.

N° 2015-14 Approbation du compte de gestion 2014 du service d'eau

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2014 du service public d'eau et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013 celui de tous les titres de recettes émis et opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

DÉCLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2014 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

N° 2015-15 Approbation du compte administratif et affectation du résultat 2014 du service d'eau

Monsieur le Maire a quitté la salle et M. Serge FOURNIER, 1^{er} adjoint, a présenté le compte administratif de l'exercice 2014 qui présente les résultats suivants :

	<u>Section d'investissement</u>		<u>Section d'exploitation</u>
Montant des recettes	35 068,97 €		74 119,55 €
Montant des dépenses	20 035,49 €		48 359,49 €
Déficit reporté	- 55 527,91 €	Excédent	17 105,97 €
Résultat d'exécution	- 40 494,43 €		25 760,06 €

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2014,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2014,
Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent d'exploitation de 25760,06;
Considérant que seul le résultat de la section d'exploitation doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat comme suit :

Solde d'exécution d'investissement (001) - 40 494,43 €
Affectation d'exploitation capitalisé (1068) 25 760,06 €

N° 2015-16 Vote du budget primitif 2015 du service d'eau

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif 2015 du service public de l'eau, qui s'équilibre en dépenses et en recettes :

Section d'investissement 78 821,02 €
et en
Section d'exploitation 50 554,09 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, ledit budget.

N° 2015-17 Vote des taux des 4 taxes directes locales pour 2015

Vu le pouvoir qui est attribué au Conseil Municipal de fixer chaque année le taux des 4 taxes directes locales, le Conseil Municipal, face à la baisse constante et importante des dotations de l'Etat et après en avoir délibéré, à l'unanimité, est contraint d'augmenter les taux pour l'année 2015 afin d'équilibrer le budget :

<u>TAUX</u>	<u>BASES</u>	<u>PRODUIT</u>
- 17,84 % pour la Taxe d'habitation	699 600 €	124 809 €
- 10,13 % pour la Taxe foncière (bâti)	625 900 €	63 404 €
- 24,77 % pour la Taxe foncière (non bâti)	55 200 €	13 673 €
- 20,70 % pour la Contribution Foncière des Entreprises (CFE)	130 900 €	27 096 €
	Total	228 982 €.

N° 2015-18 Approbation du compte de gestion 2014 de la commune

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013 et celui de tous les titres de recettes émis et opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

DÉCLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2014 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

N° 2015-19 Approbation du compte administratif et affectation du résultat 2014 de la commune

Monsieur le Maire a quitté la salle et M. Serge FOURNIER, 1^{er} adjoint, a présenté le compte administratif de l'exercice 2014 qui présente les résultats suivants :

	<u>Section d'investissement</u>	<u>Section de fonctionnement</u>
Montant des recettes	123 364,01 €	643 703,55 €
Montant des dépenses	178 464,92 €	637 650,63 €
Excédent reporté		6 052,92 €
Déficit reporté	- 55 100,91 €	
Résultat d'exécution	14 054,48 €	40 461,18 €

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2014,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2014,

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 6 052,92 €,

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat comme suit :

Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice (002)	19 803,43 €
Solde d'exécution d'investissement (001)	14 054,48 €
Affectation d'exploitation capitalisé (1068)	20 657,75 €.

N° 2015-20 Vote du budget primitif 2015 de la commune

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif 2015 de la commune, qui s'équilibre en dépenses et en recettes :

Section d'investissement	252 789,67 €
et en	
Section de fonctionnement	652 271,43 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, ledit budget.

QUESTIONS DIVERSES :

Tarifs de location du centre socio culturel : Le conseil municipal souhaite revoir les prix de location du centre socio culturel. Un bilan des dépenses et des recettes des dernières années sera établi et étudié lors de la prochaine séance du conseil municipal.

Réfection du terrain de pétanque : Mr ROBINET informe le conseil municipal que la réfection du terrain de pétanque est terminée. Mr FERNANDEZ a participé bénévolement à ces travaux.

Eau dans la rivière : Le président de la Sté de Pêche a signalé qu'il n'y aurait pas assez d'eau dans la rivière. Plusieurs conseillers se sont rendus sur place pour constater que les pelles étaient bien fermées et qu'il y avait environ 45 cm d'eau. Tout est normal.

Epaves route de Villegenon : Mr MORIN précise au conseil municipal que l'enlèvement des épaves de voitures stockées dans un terrain route de Villegenon est en cours.

Travaux du nouveau centre de secours : Quelques problèmes d'humidité dans un mur risquent de retarder la fin des travaux de construction du nouveau centre de secours qui devraient être terminés fin juin.

A la suite de quoi, il restera la fin des travaux de voirie (à la charge de la commune) envisagés avant l'automne.

Vente de bois : Mr ROBINET signale qu'une personne est intéressée pour acheter la totalité du bois stocké au stade. Un courrier lui sera envoyé afin de finaliser les quantités et le prix : 30 € coupé en 1 mètre et 35 € coupé en 50 cm (le tout pris sur place).

Projet énergie renouvelable et nouvelles technologies :

Mr CHIRITESCU propose aux conseillers municipaux :

- 1) de réfléchir sur d'éventuels projets d'énergie renouvelable qui permettraient de financer en partie les futurs travaux de la station d'épuration, tout en faisant des économies d'énergies,
- 2) concernant la sécurité routière, il faudrait se renseigner pour savoir s'il existe de faux radars afin de ralentir la circulation,
- 3) plutôt que de verser une somme aux lauréats des maisons fleuries, il propose de distribuer un bon d'achat chez la fleuriste de Vailly.

Fête de la musique : Etant donné que l'association Badineau Loisirs de Barlieu n'organisera pas cette année de fête de la musique le samedi 20 juin, Mr MITTEAU propose que cette date soit récupérée par la commune de Vailly, en remplacement du dimanche 21 juin. Ce qui permettrait peut être d'avoir plus de monde.

Un article sera inséré dans la presse dès que possible.

* * * * *

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée
à vingt-trois heures et quinze minutes.*

* * * * *